



COMITE DE DIRECTION

Du 24 juin 2026 de 18h30 à 21h00 en distanciel

PROCES-VERBAL

Président : Brice PARINET

Secrétaire de séance : Jean-François DUPONT

Présents : Florent BAUDOIN, Dorette ELANGUE, Pierre GUILLEBAUX, Jean-Eric INACIO, Frédéric LECLERC, Jean-Pierre LEDUC, Jean-Jacques LENAFF, Thierry MOURAUX, Ali SAHALI et Valérie TARDIVEL.

Assiste : William MARISSAL et Sébastien THIERRY

Absences excusées : Chrystel FERRY, Sandrine SANCHEZ et Didier SIMON.

Absence non excusée : Marc MALOISEL

1. Approbation du procès-verbal du comité de direction du 14 avril 2026

Le procès-verbal du comité de direction en date du 14 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Informations du président

Le Président revient tout d'abord sur le formidable parcours réalisé cette saison par les différentes équipes du Paris Saint-Germain FC. Il salue en premier lieu l'équipe professionnelle qui a remporté, pour la deuxième année consécutive, la Ligue des Champions de l'UEFA, confirmant ainsi son statut parmi les plus grands clubs européens.

Il félicite également l'équipe U19 du club parisien, sacrée Championne de France U19 et victorieuse de la Coupe Gambardella, ainsi que l'équipe U17 qui a également décroché le titre de Championne de France U17. Ces succès témoignent de l'excellence du travail de formation mené par le Paris Saint-Germain et de la qualité de son projet sportif.

Sur le plan national, Brice PARINET revient également sur la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel, qui sera examinée par l'Assemblée nationale le 29 juin 2026. Ce texte prévoit notamment de limiter le poids des clubs professionnels au sein de l'Assemblée fédérale de la Fédération Française de Football à un maximum de 25 % des voix, contre 33 % aujourd'hui lors des Assemblées générales électorales et 37 % lors des Assemblées générales ordinaires.

Le Président rappelle qu'il fut le seul Président de District à intervenir lors de l'Assemblée fédérale de juin 2025 afin de demander une réduction du poids des clubs professionnels dans la gouvernance du football français. Il se félicite de voir cette mesure adoptée par la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, malgré plusieurs tentatives visant à supprimer cette disposition.

Brice PARINET revient également sur l'annulation de la cérémonie des Prix de l'Engagement Citoyen, initialement prévue au mois de juin, en raison des fortes chaleurs. Une nouvelle cérémonie sera organisée au mois de septembre afin de mettre à l'honneur les bénévoles et acteurs du football yvelinois engagés au service de l'intérêt général.

Enfin, le Président souhaite réagir au procès-verbal du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris Île-de-France de Football, en date du 11 juin 2026, relatif à l'appel formé par le FC FONTENAY-LE-FLEURY.

Si le Comité d'Appel a confirmé la décision rendue par le District des Yvelines de Football, il a néanmoins formulé, à titre subsidiaire, l'observation suivante :

« Invite le FC FONTENAY LE FLEURY à se rapprocher du District des YVELINES afin que soit étudiée la question du maintien ou non de la restriction prévue à l'article 7.6 de son Règlement Sportif Général dans le Championnat Vétérans, ou en cas de maintien, l'application dudit article à toutes les divisions du Championnat Vétérans, ou seulement à certaines divisions de ce Championnat. »

En liminaire, Brice PARINET rappelle – contrairement à ce qu'indique le Comité d'appel de la L.P.I.F.F – que le District applique ledit article à toutes les divisions du Championnat vétérans ainsi qu'à tous les championnats seniors. Il indique également que ces informations ont été portées à la connaissance dudit comité d'appel. Le Président du District s'étonne, en outre, qu'une juridiction d'appel puisse s'écarter à ce point de son office en invitant un club yvelinois à entreprendre une démarche visant à modifier les règlements d'une association indépendante.

Il rappelle que le District des Yvelines de Football est une association régie par la loi de 1901, disposant d'une autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Paris Île-de-France de Football.

Au-delà du caractère inapproprié d'une telle recommandation, Brice PARINET estime qu'il n'appartient pas à une juridiction d'appel de suggérer l'évolution des règlements d'un organisme dont elle n'assure pas la gouvernance. Il invite enfin chacun à respecter son rôle : aux juridictions d'appel d'apprécier la conformité des décisions contestées, aux instances élues de déterminer les orientations réglementaires de leur association.

3. Délégation au bureau du comité de direction

Il est rappelé que l'article 13.6 des Statuts du District, relatif aux attributions du Comité de Direction prévoit que « le Comité de Direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux Commissions instituées ».

C'est dans ce cadre que le Comité de Direction avait donné compétence au Bureau pour, dans les cas où le calendrier le justifie :

- Statuer sur la suite à donner aux propositions de conciliation émanant du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) dans le cadre de la procédure de conciliation pouvant être engagée par les clubs ou les licencié(e)s sur le fondement des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport,
- Statuer sur les demandes formulées par les clubs de pouvoir poursuivre la compétition « hors championnat »,
- Statuer sur les demandes d'ententes formulées par les clubs.
- Dans tous les cas, il était rendu compte au Comité, lors de sa réunion suivante, des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ces délégations.

4. Nomination des instructeurs pour la saison 2026-2027

Face à l'augmentation du nombre de dossiers faisant l'objet d'une instruction, le Comité de Direction estime nécessaire de renforcer le nombre d'instructeurs intervenant dans le cadre des procédures disciplinaires du District.

En application de l'article 3.3.2.2 du Règlement Disciplinaire du District des Yvelines de Football, le Comité de Direction décide de nommer, en qualité d'instructeurs pour la saison 2026-2027 :

- Monsieur Mathis FAUCHON ;
- Monsieur Alexandre OGEREAU ;
- Monsieur Vincent RADENAC.

Le Comité de Direction leur adresse tous ses remerciements pour leur engagement au service du football yvelinois et leur souhaite pleine réussite dans l'exercice de leurs missions.

5. Nomination des commissions pour la saison 2026-2027

Le Comité de Direction a validé la composition des Commissions suivantes pour la saison 2026/2027 :

Commission Discipline Sud

Nouvelles nominations :

Vice-Président Délégué :

- M. Eric ROGER

Membres :

- M. Anthony HERRY
- M. Pascal TISSERAND

Commission Discipline Nord

Nouvelle nomination :

Vice-Président Délégué :

- M. Eric ROGER

Commission d'Appel Départementale

Aucune nouvelle nomination :

Commission des Statuts & Règlements

Président :

- M. GUICHETEAU Didier

Vice-Président :

- M. DRAY Paul

Représentant du Comité de Direction :

- M. DUPONT Jean-François

Membres :

- M. COCOUDA Sébastien
- M. DELESCHAUX Alain
- M. HOUZE Michel
- M. MOLLER Didier
- M. MEURILLON Jean-Pierre (consultant juridique)

Commission Football Animation

Président :

- M. BOKOBZA Thierry

Vice-Président et Représentant du Comité de Direction :

- M. INACIO Jean Eric

Représentants de la Commission Départementale de l'Arbitrage :

- M. PILLEMONT HARRIS
- *Suppléant :*
- M. RODRIGUES LOPES Julien

Membres :

- M. BARROIS Adrien
- Mme ELISABETH Monique
- M. GABIER Tony
- M. GEIMEL Maxime
- Mme GRIVOT Laetitia
- Mme JONNAIS Yvane
- M. LACABANNE Marcel
- M. LOUVEL Michel
- M. PATRIGEON Laurent
- M. PELLETIER Didier

Commission du Football Féminin

Président :

- M. DUPRE Francis

Vice-Présidente :

- Mme ELANGUE ETEME Dorette

Représentant du Comité de Direction :

- M. DUPONT Jean-François

Représentants de la Commission Départementale de l'Arbitrage :

- M. DE ALMEDIA Marina

Membres

- Mme BARRIZ Naima
- M. BENLARBI Ibrahim
- M. BENOIT Luc
- Mme BERC Christelle
- M. HANS Pascal
- Mme HUGEL Natacha
- M. KALENDERIAN Claude
- Mme POINSOT Solenne
- Mme SY Oury

Commission Football Diversifié

Président :

- M. PELLETIER Didier

Vice-Président :

- M. MORISSET Thierry

Représentants de la Commission Départementale de l'Arbitrage :

- M. NOBLET Christophe

Suppléant :

- M. CISSE Momar El Hadji

Représentant du Comité de Direction :

- M. LEDUC JEAN-PIERRE

Membres :

- M. BERC Francois
- M. DE SOUSA Carlos
- M. ELISABETH JEAN PIERRE
- M. GUILLEBAUX PIERRE
- M. JOUBERT Loïc
- M. MESTARI Abdelelah
- M. PAINDEPICE LEANDRE
- M. PANARIELLO Raffaele
- M. PRUDENT Matthieu
- M. RUBANY Jean-Marc

Commission d'Organisation des Compétitions

Président par intérim et Représentant du Comité de Direction :

- M. LEDUC JEAN-PIERRE

Vice-Président :

- M. JOUBERT Loïc

Membres :

- M. GUILLEBAUX PIERRE
- M. LEDUC JEAN-PIERRE
- Mme OLLIVIER Nicole

- M. PANARIELLO Raffaele
- Mme RUPERT Yolande

Commission du Statut des Educateurs

Président :

- M. DACHEUX Gérard

Représentant du Comité de Direction :

- M. SAHALI Ali

Représentant de l'AEF 78 :

- M. MORISSET Thierry

Président de la Cion Technique :

- M. MESNIGÉ Yannick (invité)

CTD DAP :

- M. BARDET Franck (invité)
- M. TEXIER Nicolas (invité)

CTD PPF :

- M. THIERRY Sébastien (invité)

Membres :

- Mme CORMIER Cécile
- M. ELANGUE ETEME DORETTE
- Mme FAURE Bénédicte
- Mme JEAN-CHARLES Tiana
- Mme JOURDAN Josiane
- M. MOURAUX Thierry

Commission Médicale

Président :

- M. MAILLE Pascal

Représentant du Comité de Direction :

- M. SIMON Didier

Membres :

- M. ANDRAL Jérôme
- M. AUMONT LAURENT
- M. CANNAC Florent
- M. DIENG Max
- M. FREY Alain
- M. L ETANG DELYS Fabrice
- M. TAMALET Bertrand

Commission Technique

Président :

- M. MESNIGE Yannick

Vice-Président :

- M. MERLE Mathieu

Vice-Président Délégué :

- M. GOMIS Dominique

Secrétaire Général :

- M. PERDRIZET Hippolyte

Secrétaire Général Adjoint :

- M. MICHELY Johann

Représentants de la Commission Départementale de l'Arbitrage :

- M. HENRY Sébastien
- *Suppléant :*
- M. FAUCHON Benjamin

CTDPPE :

- M. THIERRY Sébastien

Membre associé :

- M. MORISSET Thierry

Membre élu technicien du Comité de direction :

- M. SAHALI Ali

Membres :

- M. AHAMADA Kassim
- M. BADAOUI Ismaël
- M. BARROS FERREIRA Paulo

- M. BOULANGER Thomas
- M. CHADEAU Franck
- M. CHATEAURAYNAUD Pierre
- M. ELANGUE ETEME Dorette
- M. GUGGINO Romain
- M. JORAND Julien
- M. MALM Robert
- M. MATOUA Georges
- M. MBIZI Arnaud
- M. MOURAUX Thierry
- M. PIZZO Mickaël

Commission Citoyenneté

Président :

- M. GARAY François

Vice-Président :

- M. MABOUNGOU Armel

Représentant du Comité de Direction :

- M. GUILLEBAUX Pierre

Représentant de la Commission du Football Féminin :

- M. KALENDERIAN Claude

Membres :

- M. CONSIGLI Christophe
- M. MENET Amaury
- M. SAHALI Ali
- Mme SANCHEZ Sandrine
- M. VIMONT Laurent

Membres :

- M. ELISABETH JEAN PIERRE
- M. HANS Pascal
- M. RUBANY Jean-Marc
- Mme SANCHEZ Sandrine
- M. SMAINI Salah

Commission Départementale Prévention Médiation Education

Président :

- M. DUBOIS Fabrice

Représentant du Comité de Direction :

- M. GUILLEBAUX Pierre

Représentants de la Commission Départementale de l'Arbitrage :

- M. ZARKA Lotfi

Suppléant :

- M. PELLAN Philippe

Membres :

- M. BERC François
- M. COLOMBO Thierry
- M. DE SOUSA Carlos
- M. FEUILLARD Laurent
- M. GOMES PEDRO Luis
- M. GUICHETEAU Didier
- M. GUILLEBAUX PIERRE
- M. LEGALL Hervé
- M. TAROT Jean-Paul

Commission des Labels

Président :

- M. CONSIGLI Christophe

Représentant du Comité de Direction :

- M. MOURAUX Thierry

Membre associé :

- M. PERDRIZET Hippolyte

Membre :

- M. SAHALI Ali

Commission des Terrains

Président par intérim et Représentant du Comité de Direction :

- M. LEDUC JEAN-PIERRE

Membres :

- M. BRECHET Antoine
- M. ELISABETH JEAN PIERRE

Commission de l'événementiel

Présidente :

- Mme BERC Christelle

Vice-Présidente et Représentante du Comité de Direction :

- Mme SANCHEZ Sandrine

Membres associés :

- M. FRANCOIS Christophe
- M. MARCEL Stéphane
- Mme RUBANY Martine

Membres :

- M. PERDRIZET Hippolyte
- Mme BARRIZ Naïma
- M. BAUDOIN Florent
- Mme DE ARAUJO Andréa
- M. DACHEUX Gérard
- M. DUTEIL Gwladys
- Mme EL KHOURY Maria
- M. GUILLEBAUX PIERRE
- M. LEDUC JEAN-PIERRE
- Mme MENARD Patricia
- M. MIRA Kamel
- M. RUBANY Jean-Marc

Commission des opérations électorales

Président :

- M. MEURILLON Jean-Pierre

Membres :

- Mme FERRENBACH Lydia
- M. GOMES PEDRO Luis
- Mme JOURDAN Josiane
- M. LIBBERECHT JEAN MARC
- M. PLANQUE Jean-Pierre
- Mme TECHER Isabelle

Commission des finances et sponsoring

Président :

- M. JULIEN Marc

Membres :

- M. FATHI Ali
- M. LENAFF Jean-Jacques
- M. MACHUEL Nicolas
- M. PARINET LE TELLIER Brice
- Mme SANCHEZ Sandrine
-

Commission Football Handicap

Membres :

- M. AÏT-ALI Romain
- M. ANTONELLI Bruno
- M. BARROS Tony
- M. GROSSET Jean-Dany
- M. Jean-Jacques LENAFF
- M. LAMBERT Mathias
- Mme ORRIERE Elodie
- Mme ROBLES Mélanie
- M. ROBLES Stéphane
- M. Ruben RIBEIRO

Commission ANS

Directeur :

- M. MARISSAL William

Membres :

- M. DUPONT Jean-François
- M. PARINET LE TELLIER Brice
- Mme TARDIVEL Valérie

L'ensemble des nominations dans ces commissions est adopté à l'unanimité, exception faite de la commission technique qui recueille une abstention (Thierry MOURAUX).

En outre, les pouvoirs et la composition actuelle de la commission départementale de l'arbitrage (C.D.A) sont prolongés jusqu'au 1^{er} septembre 2026 exception faite de son président, Monsieur Thomas DELASSUS, démissionnaire en raison d'une mutation professionnelle.

6. Adoption du calendrier général de la saison 2026-2027

Devant les éléments incomplets envoyés par la L.P.I.F.F, Le Comité de Direction n'est pas en mesure d'adopter à l'unanimité le calendrier général de la saison 2026-2027.

Il est par ailleurs précisé que ce calendrier demeurera susceptible d'évoluer au cours de la saison afin de tenir compte d'éventuelles modifications relatives à l'organisation des compétitions, notamment dans le cadre de la réforme envisagée des coupes départementales, ainsi que des différents événements organisés par le District des Yvelines de Football.

Le Comité de Direction se réserve donc la possibilité d'apporter les ajustements qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt du bon déroulement des compétitions et des activités du District.

7. Composition des groupes de championnat pour la saison 2026/2027

Le Comité de Direction prend acte des poules proposées par la Commission d'Organisation des Compétitions. Pour les consulter : [cliquez ici](#)

8. Les modifications règlementaires

Le Comité de Direction a adopté la modification règlementaire suivante, pour le Règlement de la Compétition U14, Article 5.

Dérogation : La Commission sera susceptible d'accorder une dérogation pour les niveaux de brassage (en dehors de la D1 donc), sur accord du Comité de Direction, concernant le niveau choisi pour l'équipe dépendant d'un club ayant un statut professionnel. Elle publiera, en début de saison, les dérogations accordées. A noter, que cette dérogation n'est accordée que dans le cadre de la saison N au niveau U14, et qu'aucune continuité ne sera possible en U15 sur la saison N+1 dans le cadre des championnats par accession générationnelle.

9. Retour sur les manifestations du District

Le Comité de Direction revient sur les Finales des Coupes des Yvelines, organisées les 6 et 7 juin 2026 à Verneuil-sur-Seine.

Cette édition marquait une étape importante avec le retour depuis l'instauration de la Journée du Football Féminin finales féminines au sein d'un même événement regroupant l'ensemble des finales

départementales. Cette évolution a permis de mettre davantage en valeur la pratique féminine et de renforcer le caractère fédérateur de cette grande fête du football yvelinois.

Le Comité de Direction se félicite de la pleine réussite de cette manifestation, tant sur le plan sportif qu'organisationnel. L'état d'esprit affiché par l'ensemble des équipes, des éducateurs, des dirigeants et des supporters a été particulièrement remarquable tout au long du week-end.

Une attention toute particulière a été portée à l'accueil des clubs et à la volonté de faire vivre un moment unique à l'ensemble des licenciés et pratiquants. À ce titre, la personnalisation des vestiaires aux couleurs de chaque finaliste a été unanimement appréciée et a contribué à rendre cette expérience encore plus mémorable pour les joueurs, joueuses et encadrants.

Le Comité de Direction adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles, des salariés du District, des arbitres ainsi qu'aux nombreux acteurs mobilisés pour la réussite de cet événement. Leur engagement, leur professionnalisme et leur disponibilité ont permis d'offrir au football yvelinois une édition des finales départementales à la hauteur des ambitions du District.

Il revient également sur la Journée du Football Féminin organisée le samedi 13 juin 2026 au Pecq.

Cette manifestation, destinée à promouvoir et développer la pratique féminine sur le territoire yvelinois, s'est déroulée dans un excellent état d'esprit grâce à l'implication des clubs présents, des bénévoles, des éducateurs, des arbitres et des salariés mobilisés pour sa réussite.

Le Comité constate néanmoins que la participation a été impactée par l'organisation simultanée de nombreux tournois par plusieurs clubs du territoire. Cette situation a eu pour conséquence de réduire significativement le nombre de clubs et de licenciées présentes lors de cet événement départemental.

Le Comité de Direction rappelle l'importance de ces manifestations, qui constituent des temps forts de la politique de développement du football féminin menée par le District. À ce titre, il invite l'ensemble des clubs yvelinois à veiller, dans la mesure du possible, à ne pas organiser de tournois ou d'événements concurrents aux dates retenues pour les manifestations départementales, afin de favoriser une mobilisation collective au service du développement de la pratique féminine.

Le Comité adresse enfin ses remerciements à l'ensemble des participants et des personnes mobilisées pour l'organisation de cette journée.

Le Comité de Direction revient sur la Journée Nationale des Débutants organisée les samedi 20 et dimanche 21 juin 2026.

Cette manifestation majeure de la saison, qui rassemble chaque année plusieurs centaines de jeunes licenciés, s'est tenue dans un contexte météorologique particulièrement exceptionnel. En effet, une alerte orange canicule a été annoncée dès le jeudi précédant l'événement, avant qu'une alerte rouge ne soit déclenchée à compter du dimanche à 12 heures.

Face à cette situation et dans un souci constant de responsabilité, de prudence et de protection des jeunes pratiquants, le District des Yvelines de Football a pris la décision d'adapter l'organisation de la manifestation en maintenant uniquement les rassemblements programmés sur les matinées du samedi et du dimanche.

L'ensemble des dispositions nécessaires a été mis en œuvre afin que tous les enfants participants aient quitté les sites d'accueil avant 12 heures, limitant ainsi leur exposition aux fortes chaleurs annoncées par les autorités compétentes.

Le Comité de Direction tient à saluer la compréhension et la réactivité des clubs, des parents, des bénévoles, des arbitres, des salariés du District ainsi que des collectivités partenaires qui ont permis d'assurer le bon déroulement de cette manifestation dans des conditions de sécurité optimales.

Malgré ce contexte exceptionnel, cette édition de la Journée Nationale des Débutants a une nouvelle fois permis à de nombreux jeunes licenciés de partager un moment de convivialité, de plaisir et de découverte du football, conformément aux valeurs portées par le District des Yvelines de Football.

10. Pénalités concernant les clubs absents aux finales de coupes et/ou de la réunion préparatoire

Saisine relative à l'engagement de clubs dans les compétitions du District :

Le Comité de Direction est saisi par la Commission d'Organisation des Compétitions ainsi que par la Commission du Football Diversifié d'une demande tendant à prononcer, en application de l'article 3 des Règlements des Coupes du District des Yvelines de Football, l'interdiction d'engagement de deux clubs dans les compétitions organisées par le District :

« Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes [...] des clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football disputant le championnat du District des Yvelines de Football. Les équipes sont engagées d'office. Les clubs ne souhaitant pas participer à cette épreuve doivent en informer le District des Yvelines de Football par écrit, au minimum un mois avant la date prévue au calendrier pour le premier tour. La Commission, après avis du Comité de Direction, se réserve toujours le droit, dans l'intérêt général de refuser une équipe. »

Après avoir pris connaissance

Les commissions concernées estiment que les manquements constatés dans le cadre de l'organisation et du déroulement des compétitions départementales sont de nature à justifier l'examen de mesures particulières à l'égard des clubs concernés.

Après lecture des éléments transmis par les commissions requérantes, le Comité de Direction procède à l'examen successif de chacune des situations qui lui sont soumises afin de statuer sur les suites qu'il convient d'y donner.

1) Absence du Sporting Club Féminin du Val de Seine à une finale départementale

Le Comité de Direction est informé de l'absence du Sporting Club Féminin du Val de Seine lors des Finales Départementales Futsal organisées par le District des Yvelines de Football en date du 17 mai 2026.

Il ressort des éléments portés à sa connaissance que cette absence résulte d'une décision délibérée du club, prise en réaction à la décision du District de ne pas autoriser la participation de son équipe au Festival U13 Pitch, l'équipe ayant participé aux rencontres qualificatives en ayant fait joué trop de joueuses mutées ce qui est une infraction aux règlements en vigueur.

Le Comité constate que le club n'a informé le District de son intention de ne pas participer à cette finale que le jour même de la compétition, plaçant ainsi l'organisateur devant le fait accompli et perturbant gravement l'organisation de l'épreuve.

Le Comité de Direction considère qu'un tel comportement est inadmissible. En choisissant de « boycotter » une finale départementale pour manifester son désaccord avec une décision réglementaire, le club a manqué de respect à ses adversaires, aux bénévoles mobilisés, ainsi qu'à l'institution que représente le District des Yvelines de Football.

Au-delà de l'atteinte portée au bon déroulement de la compétition, le Comité estime qu'un tel comportement est contraire aux valeurs de respect, de loyauté et d'exemplarité qui doivent présider aux relations entre les clubs et les instances du football.

En conséquence, le Comité de Direction décide de soustraire d'engagement le Sporting Club Féminin du Val de Seine de l'ensemble des Coupes Départementales, des Critériums Espoirs ainsi que des Challenges Régionaux U9, U10-U11 et du Festival Foot U13, organisés par le District des Yvelines de Football pour une durée de trois années. Toutefois, compte tenu de l'absence d'antécédents comparables, deux années de cette sanction sont assorties du sursis.

Le Sporting Club Féminin du Val de Seine est ainsi exclu de ces compétitions pour la saison 2026-2027. Les deux saisons suivantes demeureront couvertes par le sursis, lequel pourra être révoqué en cas de nouveau manquement de même nature ou de comportement portant atteinte au bon déroulement des compétitions organisées par le District.

2) Absence de l'Entente Sportive Bouafle / Flins à une finale départementale

Le Comité de Direction est informé de l'absence de l'Entente Sportive Bouafle / Flins lors des Finales Départementales Futsal organisées par le District des Yvelines de Football.

Le club a indiqué que cette absence résultait d'un oubli. Si le Comité prend acte de cette explication, il n'en demeure pas moins qu'une telle situation a porté atteinte au bon déroulement de la compétition et à l'organisation mise en place par le District.

Le Comité relève également que l'Entente Sportive Bouafle / Flins ne s'est pas présentée à la réunion de préparation des Finales des Coupes Départementales. Or, il était expressément précisé dans la convocation adressée aux clubs qualifiés que toute absence non justifiée à cette réunion pourrait entraîner une exclusion des Coupes Départementales organisées par le District.

Le Comité de Direction considère que l'accumulation de ces manquements traduit un défaut de considération à l'égard des obligations qui incombent aux clubs qualifiés pour une finale départementale. La participation à une finale constitue non seulement un privilège sportif mais également un engagement vis-à-vis des adversaires, des bénévoles et de l'ensemble des acteurs mobilisés pour l'organisation de ces compétitions.

Le Comité rappelle que les finales départementales représentent l'un des temps forts de la saison sportive et qu'il appartient à chaque club qualifié de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer sa présence aux réunions préparatoires comme aux rencontres auxquelles il est convoqué.

En conséquence, le Comité de Direction décide de soustraire d'engagement l'Entente Sportive Bouafle / Flins de l'ensemble des Coupes Départementales, des Critériums Espoirs ainsi que des Challenges Régionaux U9, U10-U11 et du Festival Foot U13 organisés par le District des Yvelines de Football pour une durée de trois ans. Toutefois, compte tenu de l'absence d'antécédents comparables, deux années de cette sanction sont assorties du sursis.

Cette sanction prendra effet à compter de la saison 2026-2027.

Le Comité de Direction espère que cette mesure permettra de rappeler à l'ensemble des clubs l'importance du respect des engagements pris envers les compétitions organisées par le District et les valeurs de responsabilité qui doivent présider à la vie associative et sportive.

Chacune de ces sanctions est également assortie d'une amende de 500 euros.

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

11. Les distinctions et récompenses

A) Dispositif « Mon parent mon modèle »

Le Comité de Direction revient sur le dispositif « Mon parent, mon modèle », mis en place par le District des Yvelines de Football afin de favoriser un environnement éducatif positif autour de la pratique du football chez les jeunes licenciés.

Destiné aux catégories du football d'animation, et plus particulièrement aux plateaux U6 à U9 ainsi qu'aux rassemblements U6 à U11 Féminines, ce dispositif vise à impliquer activement les parents dans la vie sportive de leurs enfants. Constatant que ces compétitions constituent un moment essentiel dans la construction des valeurs sportives, citoyennes et éducatives des jeunes pratiquants, le District a souhaité proposer une démarche permettant d'occuper et de mobiliser les parents de manière constructive et pédagogique.

L'objectif est de faire de leur présence un véritable levier éducatif, contribuant à l'instauration d'un climat sportif serein, respectueux et favorable à l'épanouissement des enfants.

À travers cette opération, le District poursuit plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les parents aux valeurs éducatives du football ;
- Encourager des comportements exemplaires en bord de terrain ;
- Réduire les incivilités et les pressions exercées sur les jeunes joueurs et joueuses ;
- Valoriser le rôle éducatif des clubs auprès des familles ;
- Renforcer les liens entre les clubs, les éducateurs et les parents ;
- Améliorer l'expérience sportive vécue par les enfants lors des plateaux.

Dans le cadre de ce concours, les clubs candidats étaient invités à mettre en œuvre une action répondant au cahier des charges défini par le District et à constituer un dossier de candidature permettant d'évaluer la pertinence de l'action proposée, son caractère innovant, sa capacité à être reproduite dans d'autres clubs ainsi que son impact éducatif auprès des parents et des jeunes pratiquants.

Après examen des dossiers reçus, le Comité de Direction félicite les lauréats de l'édition 2025-2026 :

US Municipale les Clayes-sous-Bois

Dotation : **2 500 €**

Magny FC 78

Dotation : **1 500 €**

Football Club d'Achères

Dotation : **1 000 €**

Le Comité de Direction adresse ses félicitations à l'ensemble des clubs participants pour leur engagement en faveur d'un football éducatif, respectueux et bienveillant, et remercie les bénévoles, éducateurs et dirigeants qui œuvrent quotidiennement à la transmission des valeurs du sport auprès des jeunes licenciés et de leurs familles.

B) Prix de l'engagement citoyen

Comme présenté lors de l'Assemblée Générale, le District des Yvelines de Football, en partenariat avec la Préfecture des Yvelines, met en place le Prix de l'Engagement Citoyen 2025-2026.

Ce dispositif a pour objectif de valoriser les clubs investis en faveur d'une société plus solidaire, inclusive et responsable, à travers les actions qu'ils mènent au quotidien sur leur territoire.

Les actions présentées pourront notamment s'inscrire dans les champs suivants :

- Champ social, éducatif et culturel ;
- Prévention contre la violence et les incivilités ;
- Solidarité ;
- Emploi et formation des jeunes et des adultes ;
- Représentativité, égalité et diversité ;
- Vie sociale et locale ;

- Écocitoyenneté ;
- Inclusion ;
- Valeurs républicaines.

À travers ce prix, le District souhaite encourager et mettre en lumière les initiatives portées par les clubs yvelinois au-delà du seul cadre sportif, en reconnaissant leur rôle essentiel comme acteurs éducatifs, sociaux et citoyens.

Les lauréats sont :

Champ solidarité : BAILLY NOISY F.C et MAGNY F.C

Champ représentativité, égalité et diversité : O.F.C LES MUREAUX

Champ vie sociale et locale : E.S TRAPPES et RAMBOUILLET F.C 78

Champ inclusion : A.S FOURQUEUX, A.S.C VELIZY FOOTBALL, U.S CHANTELOUP-LES-VIGNES et U.S LE PECQ

Valeurs républicaines : PLASIR F.O

C) Programme Educatif Fédéral

Le Comité de Direction fait un point sur le déploiement du Programme Éducatif Fédéral (PEF) au sein des clubs yvelinois au cours de la saison 2025-2026.

Véritable outil d'accompagnement des clubs, le Programme Éducatif Fédéral a pour objectif de promouvoir, auprès des jeunes licenciés, les valeurs du football et de la citoyenneté à travers des actions concrètes menées tout au long de la saison. Il permet ainsi aux clubs de renforcer leur rôle éducatif en abordant des thématiques essentielles telles que la santé, l'engagement citoyen, l'environnement, le fair-play, les règles du jeu ou encore la culture football.

Le Comité de Direction tient à saluer l'investissement des clubs engagés dans cette démarche et remercie l'ensemble des éducateurs, dirigeants, bénévoles et licenciés qui contribuent à faire vivre quotidiennement les valeurs éducatives portées par le football.

À l'issue de la saison 2025-2026, les lauréats départementaux du Programme Éducatif Fédéral sont les suivants :

LE PLAISIR F.O

F.C FONTENAY-LE-FLEURY

F.C MAGNY

Le Comité de Direction adresse ses félicitations aux clubs récompensés ainsi qu'à l'ensemble des structures participantes pour la qualité des actions menées au bénéfice des jeunes licenciés du territoire.

12) La technique

Monsieur Sébastien THIERRY revient sur les différentes actions relevant du plan de performance et de formation.

13) L'arbitrage

Le comité étudie les classements des arbitres et leurs affectations pour la saison 2026-2027. Ces classements sont adoptés à l'unanimité.

Par ailleurs, il se félicite des résultats des arbitres Yvelinois à la Fédération :

- Gabriel HENRY promu arbitre fédéral 2 (officiera en Ligue 2)
- Félicien GAZON promu arbitre Fédéral 3 (officiera en Ligue 3)
- Mathis FAUCHON promu arbitre Fédéral 4 (officiera en N1)
- Maxime BOULANGER promu Arbitre Fédéral 5 (Officiera en N2)
- Maxence AJON CHAMPENOIS promu Jeune Arbitre de la Fédération (officiera en championnat national U19)

Ces résultats traduisent l'excellence de l'arbitrage yvelinois et sont les résultats tant du travail des arbitres que de l'investissement des bénévoles de la C.D.A.

Enfin, au niveau des effectifs, **le District des Yvelines compte à date 387 arbitres ce qui constitue un nouveau record pour notre département** et une hausse de 6,9% par rapport à la saison passée.

14) Agenda

Le président du District revient sur l'organisation à venir de la soirée de Gala des Champions qui récompense les Clubs ayant terminé premier de chacune de leur division. Cette soirée se tiendra le mardi 29 septembre 2025.

15) Questions diverses

William MARISSAL : revient sur la demande d'équipes yvelinoises à participer à des compétitions organisées par le District du Val d'Oise. **Un point sera fait lors du prochain Comité.**

Brice PARINET : informe les membres du Comité de la nomination du docteur Alain FREY au titre de chevalier de l'Ordre du mérite national. Le docteur FREY étant également membre de la commission médicale du District, il lui adresse ses sincères félicitations.

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.